

AUX CORRESPONDANTS.

L'écrit du correspondant qui signe 'La Vérité' est inadmissible, d'abord parce que l'auteur a gardé l'anonyme, et ensuite parce que L'Observateur étant un journal purement politique ne peut contenir aucune polémique religieuse.

'Arpenteur' sous considération.

NOUVELLES DIVERSES.

—A. Stuart éc. a été nommé juge de la cour supérieure en remplacement du juge Morin qui a été nommé codificateur des lois.

—Messieurs Beaudry et Ramsay ont été nommés greffiers de la commission chargée de codifier les lois.

—On dit aussi que monsieur Morin député de Terrebonne doit être nommé solliciteur du Bas-Canada.

—Enfin monsieur Allyn sur le dos duquel on a si souvent promis de laisser tomber la robe de soie doit définitivement prendre place sur le banc judiciaire. Seulement tous ces changements n'auront lieu qu'après la session.

Monsieur Cartier veut donner bonne bouche à ses partisans.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Sans connaître les fondateurs du *Courrier du Canada*, chacun croyait leur but louable; le prospectus le disait et la maxime 'Je crois, j'espère et j'aime' promettait encore plus.

Après avoir choisi J. C. Taché, écuyer, comme rédacteur, ils se crurent certains de leur affaire et s'endormirent, comme des bienheureux avec des rêves bleus et dorés.

Depuis les omelettes du béat rédacteur jusqu'à l'inconcluante conclusion de son histoire, pas une ligne n'est empreinte de charité; mais la foi, mais l'espérance s'y montrent sous toutes les formes. On croit au *strage*, etc. On espère que les rayons argentés du pouvoir viendront éclairer ce bon monsieur Jean-Charles, et.....

Cette foi et ces espérances sont fondées.

Le pouvoir vous récompensera, monsieur Jean-Charles, pour avoir combattu et méprisé les hommes de toutes les classes qui ont à cœur l'intérêt de notre district.

Vous avez toujours essayé d'écraser ceux qui sont venu en avant avec de bonnes mesures. Peu importait que ces hommes fussent des M. P. P. ou des conseillers de ville.

Vous êtes là prêt à juger, condamner et flageller l'audacieux qui ose rappeler à Langevin, Simard et compagnie une partie essentielle de leur devoir. Le sirage et les écus sont de bons motifs, mais le dépit de n'en pouvoir faire autant, est le plus puissant de tous ceux qui vous font agir ainsi.

Depuis que vous avez laissé l'étoffe grise vous n'avez fait que du mal au peuple. Vous le savez; vous enragez et voilà ce qui vous

fait oublier votre prospectus et votre maxime :

'JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.'

Monsieur le rédacteur,

La faillite de la *Caisse d'Economie de Saint-Roch* a jeté dans la misère beaucoup de familles qui sans cela n'auraient pas été obligées de vendre leurs propriétés ou de mendier leur pain, cet hiver. Sans vouloir accuser l'un des directeurs plus qu'un autre je crois que le seul moyen de connaître la vérité sur cette affaire et de rendre justice aux déposants et aux directeurs était de demander à la législature de tenir une enquête là-dessus.

Vers 1849 ou 1850 la Banque d'Épargne de Montréal se trouva tout à coup assiégée par les déposants. Des bruits mal ou bien fondés avaient jeté la crainte dans l'esprit des gens et tous voulaient retirer leurs économies. Devant cet orage la législature se saisit de l'affaire et une enquête ayant été tenue les affaires de la banque furent examinées minutieusement. Si bien qu'après quelques mois et malgré l'extravagance et la précipitation de la plupart des déposants, la Banque d'Épargne de Montréal paya DIX-NEUF CHELINS ET DEMI dans le louis!

De plus voici le témoignage qu'ont donné les commissaires nommés par le gouvernement pour régler cette affaire. Ce témoignage fait le plus grand honneur aux intéressés :

"A notre invitation, le président de la 'Savings Banks' (de Montréal) John Redpath, écuyer, nous honora d'une visite à notre bureau, et entra dans diverses explications verbales ayant rapport à l'administration passée de la banque. Il offrit en même temps, de la manière la plus franche, l'accès le plus entier à tous les livres et papiers de la banque, et aussi toute information dont nous pourrions avoir besoin dans le cours de vos recherches. Nous ne pouvons omettre cette occasion sans reconnaître l'esprit libéral avec lequel cet offre du président a été invariablement mis en pratique par tous les employés de la banque, ainsi que l'assistance en tout temps donnée gratuite pour donner des éclaircissements sur les comptes et l'état des livres, assistance sans laquelle il eut été difficile pour les commissaires de débrouiller ces comptes."

Nous croyons que si au lieu de chercher la justice au Palais de Justice ou elle se trouve rarement, les déposants de la *Caisse d'Economie de Saint-Roch* eussent demandé à la législature de nommer des commissaires pour examiner les livres de cette institution, les directeurs ne seraient pas aujourd'hui traités de voleurs et que les déposants auraient leur argent.

Mais il vaut mieux tard que jamais. Que les déposants essaient ce moyen et peut être obtiendraient ils plus de justice du parlement que du juge Morin.

CASSE D'ECONOMIE.

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi de me servir de votre journal pour demander au 'Comité de Santé' s'il n'a point le pouvoir d'empêcher que toute une population soit empoisonnée par le ciment de Pierre Gauvreau? L'odeur de ce ciment pénètre dans les maisons et affecte à un tel point la santé, que les citoyens dont les propriétés sont situées auprès de cette manufacture de ciment ne peuvent les louer. Pierre Gauvreau lui-même sentant l'effet dangereux de ce ciment va quitter la ville pour la campagne. N'y aurait-il pas moyen de l'obliger à aller fabriquer son ciment ailleurs que dans la ville?

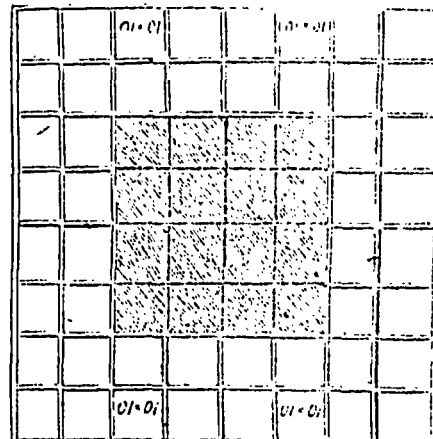
SANTÉ.

MARIAGE.

Le 19 de janvier, à Carondelet, Saint-Louis, Missouri, par le révérend Henricks, monsieur George Saint-Cyrc, à demoiselle Emilie Jobin, tous deux ci-devant de Saint-Roch de Québec.

ANNONCES.

FANAL ROUGE



Il y aura, vendredi prochain, à l'heure et au lieu ordinaires, une assemblée des membres du *Fanal Rouge*.

O. A. B.

S. F. R.

A LOUER.

UNE MAISON en pierre à deux étages, située sur le côté nord de la rue Saint-Valier, No. 90. S'adresser à L. M. Darveau, notaire, faubourg Saint-Jean, No. 56, ou au soussigné rue Saint-Valier No. 90.

ÉVARISTE MARCEAU.

Québec 15 février 1859.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à une étage, située faubourg Saint-Roch, rue Saint-Antoine numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire N. MIGNON.

3 novembre, 1858.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.